



Assurance juridique résiliée et dossier à ré-ouvrir

Par joyota

Bonjour,

pour faire suite à mon post ici :

[url=http://forum-juridique.net/justice/procedures/civile/duree-de-validite-d-une-ordonnance-en-refere-du-tgi-t9396.html]http://forum-juridique.net/justice/procedures/civile/duree-de-validite-d-une-ordonnance-en-refere-du-tgi-t9396.html[/url]

Je voudrais savoir :

1/ si je peux exiger de mon ancienne assurance juridique qu'elle m'accorde à nouveau les garanties de mon ancien contrat après ordonnance en Référé de 2007 qui n'a pas abouti à grand chose quant au recouvrement d'une très grosse créance (débiteur insolvable, sans domicile fixe à l'époque).

Je viens en effet de retrouver la trace de mon débiteur et de sa nouvelle activité professionnelle libérale..et donc quelque espoir de récupérer un peu plus de ma très grosse créance..sans me précipiter pour autant lui laissant le temps de gagner quelque argent ;-)

2/ ou bien dois-je/puis-je confier cela à ma nouvelle assurance..bien que de mémoire il me semble que cela ne soit pas possible..le fait, le litige étant antérieur à ma souscription.

Par avance merci pour vos réponses :-)